

les invitant à des conférences comme il en existe déjà à Paris où catholiques et non catholiques viennent puiser un enseignement social basé soit sur le droit naturel et les vérités révélées, soit sur les seules données du droit, soit sur le renoncement et la charité.

De la moralisation de l'aristocratie ou de la classe dirigeante, dépend celle de la masse ouvrière. On y amènera celle-ci en lui donnant une instruction religieuse et morale; en lui commentant une sorte de catéchisme religioso-social dont le besoin se fait cruellement sentir; en expliquant aux fils d'ouvriers pourquoi « Dieu a permis ces inégalités de fortune, d'intelligence, de bonheur, comment, sous peine de mort, elles sont la loi primordiale du monde vivant et du monde matériel, comment le travail manuel n'est pas le seul travail et n'est qu'une forme au milieu de beaucoup d'autres, de l'effort imposé par la volonté créatrice à tout être. » Plus tard, quand ces enfants seront des ouvriers, on continuera l'œuvre entreprise, à l'aide de maisons de patronage, où jeunes gens riches et jeunes gens pauvres fusionneront hebdomadairement, ou au moyen de conférences sur les bases du travail, son but, ce que M. Borin appelle « l'harmonie des lois sociales respectueuses du principe de solidarité » et qui mettront les ouvriers jeunes et les ouvriers âgés à même de comprendre leurs droits et leurs devoirs.

Se préoccupant de la position des ouvriers de la campagne, M. Borin constate de leur part une tendance migratrice, dans les villes, de plus en plus accentuée. Il en accuse l'insuffisance du rendement foncier à nourrir le petit propriétaire et le morcellement territorial provenant des partages héréditaires. On éviterait un semblable état de chose « en établissant que le père mort, un des fils